

TA MÉMO-FICHE : CONSOMMER ET RECYCLER

Au fil des siècles, nous avons changé notre manière de consommer. Aujourd'hui nous achetons un grand nombre de produits dans les magasins. Un geste simple pour préserver l'environnement : trier les emballages usagés pour qu'ils soient recyclés !



Ce qu'il faut retenir

- **Jusqu'au début du 20e siècle, il y a très peu d'emballages et peu de déchets...** Les restes des repas se détruisent dans la nature et les gens récupèrent ce qu'ils peuvent, comme les chiffons ou les vieux papiers qui alimentent la cheminée.
- Avec le temps, les déchets se font de plus en plus nombreux. Il devient difficile de les éliminer et leur traitement entraîne des pollutions dans la nature. **En 1992, le tri et le recyclage sont mis en place en France.** Leur but : permettre aux consommateurs de se débarrasser des emballages usagés sans polluer.
- **Le recyclage est une grande chaîne où chacun a sa place** : les entreprises qui fabriquent les produits que nous utilisons, les villes qui collectent nos poubelles et bien sûr les Français eux-mêmes, qui séparent chaque jour les déchets à recycler. Tout le monde est concerné et chacun a choisi d'agir pour le bien de notre environnement !

La chaîne du recyclage

CLIQUE SUR L'IMAGE POUR L'AGRANDIR

LA CHAÎNE DU RECYCLAGE

1
Chacun de nous achète et consomme des produits emballés.

2
Chacun de nous trie ses emballages.

3
Les villes collectent les emballages et les acheminent vers les centres de tri, où ils sont séparés par matériau. Elles communiquent et informent aussi les habitants sur le tri et le recyclage.



5
Les entreprises conçoivent les produits et le meilleur emballage possible. Il doit protéger et conserver le produit, tout en étant simple, léger et facile à recycler.

4
Les usines de recyclage transforment les emballages par matériau (plastique, carton ou papier, verre, acier, aluminium...) en une nouvelle matière première qui sera achetée par les entreprises pour fabriquer de nouveaux produits.



Les entreprises informent les consommateurs sur le tri et le recyclage, en mettant par exemple une consigne claire sur l'emballage.

Le chiffre

4 500 C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES DEPUIS LESQUELLES ON FABRIQUE DU VERRE.